



★EUROSPORT



K.A.S Kerfeunteun Animations Sportives

TOUR DU FINISTÈRE
 Samedi 14 avril



2018

33^e édition

Coupe de France

Connectez-vous ! ♥
www.tourdufinistere.fr 



Siège social : 8 D, avenue de la France Libre - 29000 QUIMPER
 Mobile 00 33 (0)6 08 55 16 56 Email : jpwtdf@orange.fr



TOUR DU FINISTERE
Coupe de France
Samedi 14 avril 2018

Organisateur :

Jean-Paul Waterloos
8 D avenue de la France Libre 29000 Quimper
Mobile : 00.33.(0).6.08.55.16.56 E. Mail : jpwtidf@orange.fr
Site officiel internet : www.tourdufinistere.fr

Comité d'organisation

Fonctions	Nom - Prénom
Directeur de l'organisation	Jean-Paul Waterloos
Directeur adjoint de l'organisation	Daniel Canevet
Gestion Générale moyens techniques	Raymond Le Boulbard-Jean-Yves Alanou
Secrétaire	Edith Debelhoir
Déléguée permanence	Isabelle Canevet
Trésorier	Jeanne-Marie Guennec
Protocole-Gestion affiches-Programmes	Loïc Debelhoir
Buffet départ – Accueil invités	Patrice Poirier Philippe Luyer
Logistique site arrivée	Daniel Canevet – Thierry Poupon Michel Le Yeuch-Daniel Autret
Parc automobile	Fred Le Corre
Invités itinérants	Gilles Rivoal – Serge Le Saint
Logistique Générale	Daniel Diligeart – Jean Le Moal
Visuels extérieurs	Jacques Darcillon
Restauration	Luc Guilloux Robert Loussouarn
Logistique site départ	Dominique Réalland Gérald Barré
Gestion des signaleurs	Jean Le Moal
Sono Vidéo	Roger Chalony
Relations Publiques	Marc Fayet
Relations Médias	Gérard Classe
Animation	Jean-Pierre Le Goff

Assistance comité

Robert Evano	Philippe Pétillon
Bertrand Bodilis	Christian Poupon
Pierre Jezequel	Yves Breton
Alain Lern	Michel Le Bras
Micheline Le Moigne	Jean-René Patérou
Christelle Quéré	Marc Debelhoir
Marcel Clerc'h	Jean-René Le Bras
Daniel Autret	Jean-Yves Alanou
Jacques Suignard	Jean Floch
Michel Pouliquen	

Composition du collège des commissaires

Fonctions	Nom – Prénom
Président du Jury	Ludo Smeyers
Commissaire 1	Ludovic Sylvestre
Commissaire 2	Laurent Idelot
Juge à l'arrivée	Ludovic Jouan
Commissaire moto 1	Mathieu Idelot
Commissaire moto 2	Cédric Mongreville
Agent de contrôle du dopage	

Information course

Fonctions	Nom – Prénom
Speaker 1	Daniel Mangeas
Speaker 2	Michel Bourhis
Liaison radio-tour	Vitta
Info caravane	Paul Thomas
Info liaison podium	France Bleu Breiz Izel
Ardoisier	Elisabeth Jégou/Jean-Michel Fily
Classements intermédiaires « sprints »	Anne Massé
Moto info	Jean-Jacques Auffret

Assistance course

Fonctions	Nom – Prénom
Médecin	Jean-Paul Louboutin
Ambulance	Ambulances Kéval
Secours circuit arrivée Quimper	Hôpital de Cornouaille – SMUR
Car podium	Crédit Agricole-Portix-Trégor sono
Dépannage neutre-Auto-Moto	Vitta
Régulation course	Micheline Le Moigne
Photo - Finish	Matsport
Motos (sécurité-Commissaires-Pressé)	Motards Sports Médias Evènements
Véhicules officiels	G.Nédélec-Peugeot Quimper
Sonorisation	Daniel Bourhis

Avec le concours des :

Services du peloton motorisé du Finistère et services de police municipal
Signaleurs bénévoles

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Organisation

Le Tour du Finistère est organisé par le comité d'organisation Kerfeunteun Animations Sportives « K.A.S. » 8 D avenue de la France Libre 29000 Quimper sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) . L'épreuve se dispute le samedi 14 avril 2018.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement UCI calendrier continental :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	125	85	70	60	50	40	35	30	25	20	15	10
Place	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Points	5	5	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Place	25											
Points	3											

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Pro Teams (maxi 50%) - Continentales Professionnelles UCI - Continentales UCI - Nationales

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

Article 4 : Permanence

Permanence veille du départ à Quimper : Vendredi 13 avril 2018 de 15H30 à 16H45

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence :

Hôtel Ibis Quimper Nord
Rue Gustave Eiffel Quartier de l'Hippodrome 29000 Quimper
Tel : 02.98.90.53.80 Fax : 02.98.52.18.41
Sortie Quimper Nord sur la voie express N 165

Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17H00 le vendredi 13 avril 2018 et aura lieu à l'Hôtel Ibis Quimper Nord.

Permanence de départ à Saint-Evarzec : Samedi 14 avril 2018 de 09H00 à 12H00

Halle des sports
Rue de la Liberté
29170 Saint-Evarzec
Tel : 06.45.27.79.97

Permanence d'arrivée à Quimper : Samedi 14 avril 2018 de 14H30 à 18H30

Complexe Stade de Penvillers
Entrée rue de Stang Bihan 29000 Quimper - Tel : 06.45.27.79.97

Article 5 : Coupe de France

L'épreuve attribue des points pour la Coupe de France 2018 qui comporte un classement individuel, et un classement individuel des jeunes (25 ans et moins dans l'année), pour tous les coureurs, et un classement par équipes pour les groupes français.

Article 6 : Radio Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence **157 550 MHz**.

Article 7 : Ravitaillement

Une zone de ravitaillement est matérialisée sur 3 kilomètres à partir du kilomètre 90.9 avant la traversée de Plonevez du Faou.

Article 8 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par « Vitta ».

Le service est assuré au moyen de 3 véhicules de dépannage.

Article 9 : Service médical :

Conformément aux articles 1.2.066, 1.2.067 et 1.2.068 du règlement UCI, l'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, et comme prévu aux articles 1.1.006 et 1.1.022, les coureurs et accompagnateurs d'un groupe sportif doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également le rapatriement) qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course.

Liste des hôpitaux

Centre hospitalier de Cornouaille, **14 bis avenue Yves Thépot**

29000 Quimper

Tel : 02.98.52.60.60

Centre hospitalier universitaire, 2 avenue Foch 29200 Brest

Tel : 02.98.22.33.33

Centre hospitalier des pays de Morlaix, 15 rue Kersaint Gilly 29600 Morlaix Cedex

Tel : 02.98.62.61.60

Article 10 : Déviation

Une déviation obligatoire est mise en place pour les véhicules y compris les motos à 50 mètres avant la ligne d'arrivée, à droite vers le Stade de Penvillers, permettant de rejoindre directement en suivant le fléchage le parcours derrière la ligne d'arrivée.

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de la Direction de l'organisation, ses Commissaires, du Médecin officiel, et du Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance (article 2.3.006 du règlement UCI).

Article 11 : Opérations de départ à Saint-Evarzec

09H30 Equipement véhicules suiveurs

Distribution des macarons, plaques officielles (motos et voitures)

Montage des radios.

Tout véhicule non muni de plaque officielle sera interdit dans la caravane course.

10H15 Réunion d'information motards et chauffeurs échelon course.

A la permanence (Halle des sports)

Seules les motos, ainsi que les véhicules « Direction de l'organisation et de la course », « Juge à l'arrivée », sont autorisés à doubler les coureurs

Les voitures des Directeurs Sportifs et du service médical ne pourront le faire qu'après accord du Directeur de course (ravitaillement – dépannage)

10H35 : Signature de la feuille d'emargement et présentation des équipes au public sur le podium parking (Halle des sports) suivi d'une deuxième présentation des équipes par Daniel Mangeas pour les invités VIP dans la Hall des sports.

11H30 Mise en place des véhicules officiels et directeurs sportifs

11H35 : Appel des concurrents

11H40 : Départ fictif

12H00 : Départ officiel lancé du Tour du Finistère

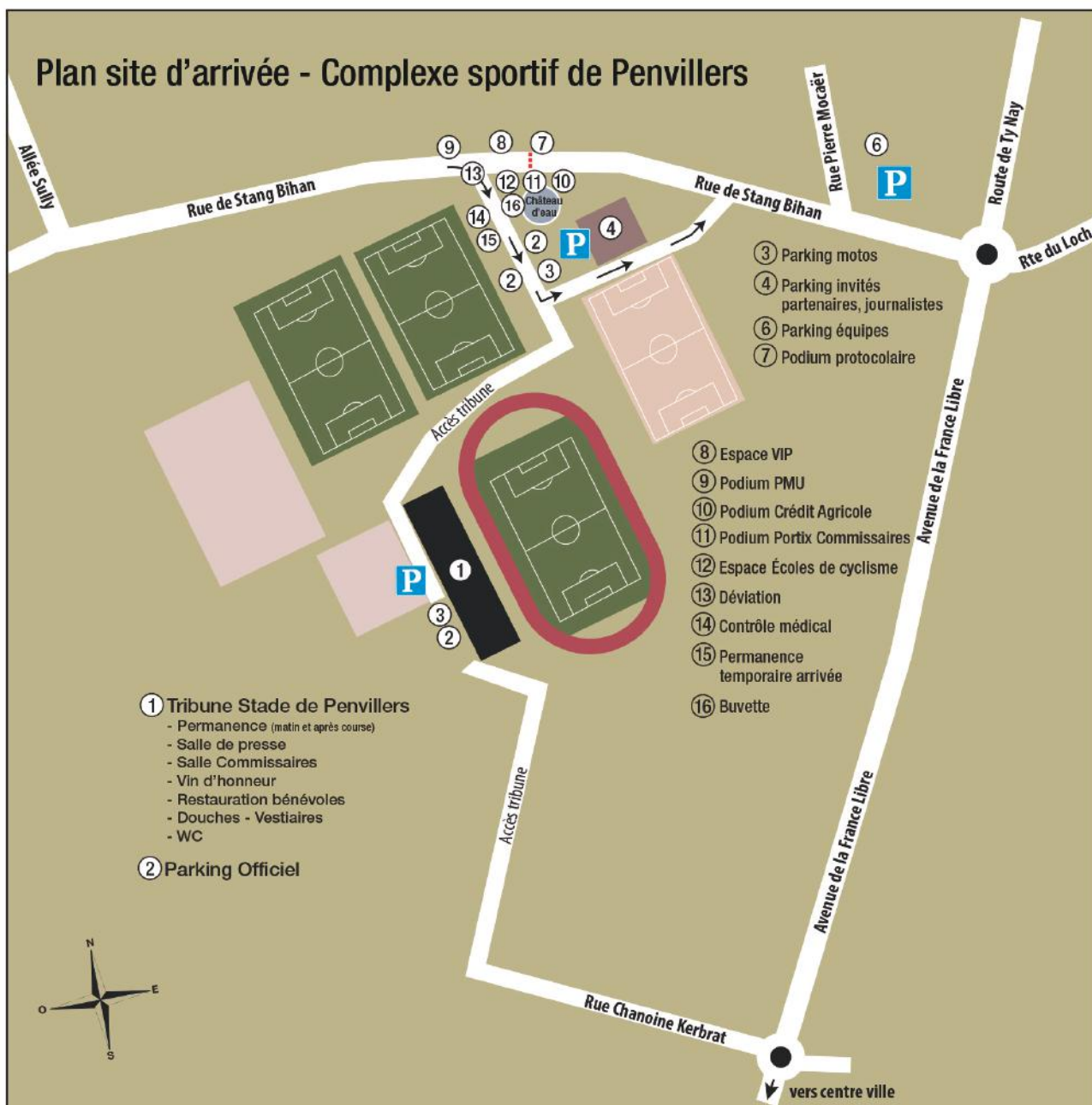
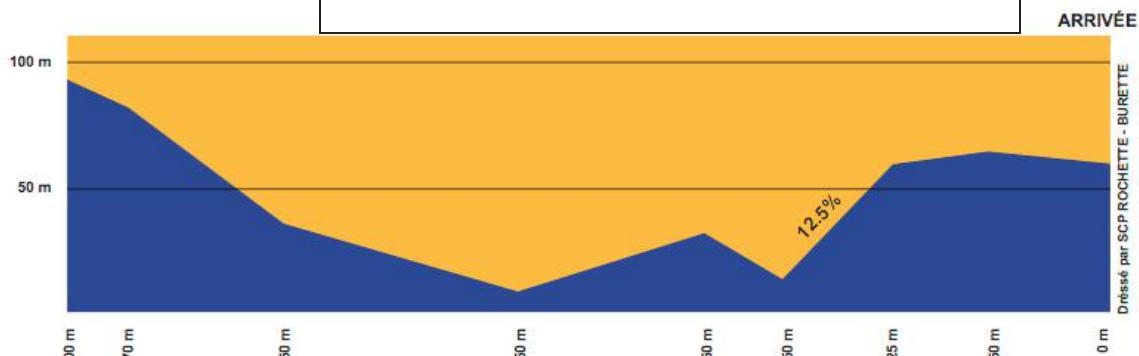



Article 12 : Modalités et opérations d'arrivée à Quimper

Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 9 Km à effectuer 5 fois, l'entraide autorisée entre coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons les commissaires peuvent décider une neutralisation à l'entrée du circuit.

Profil des 4 derniers kilomètres












Ville de QUIMPER

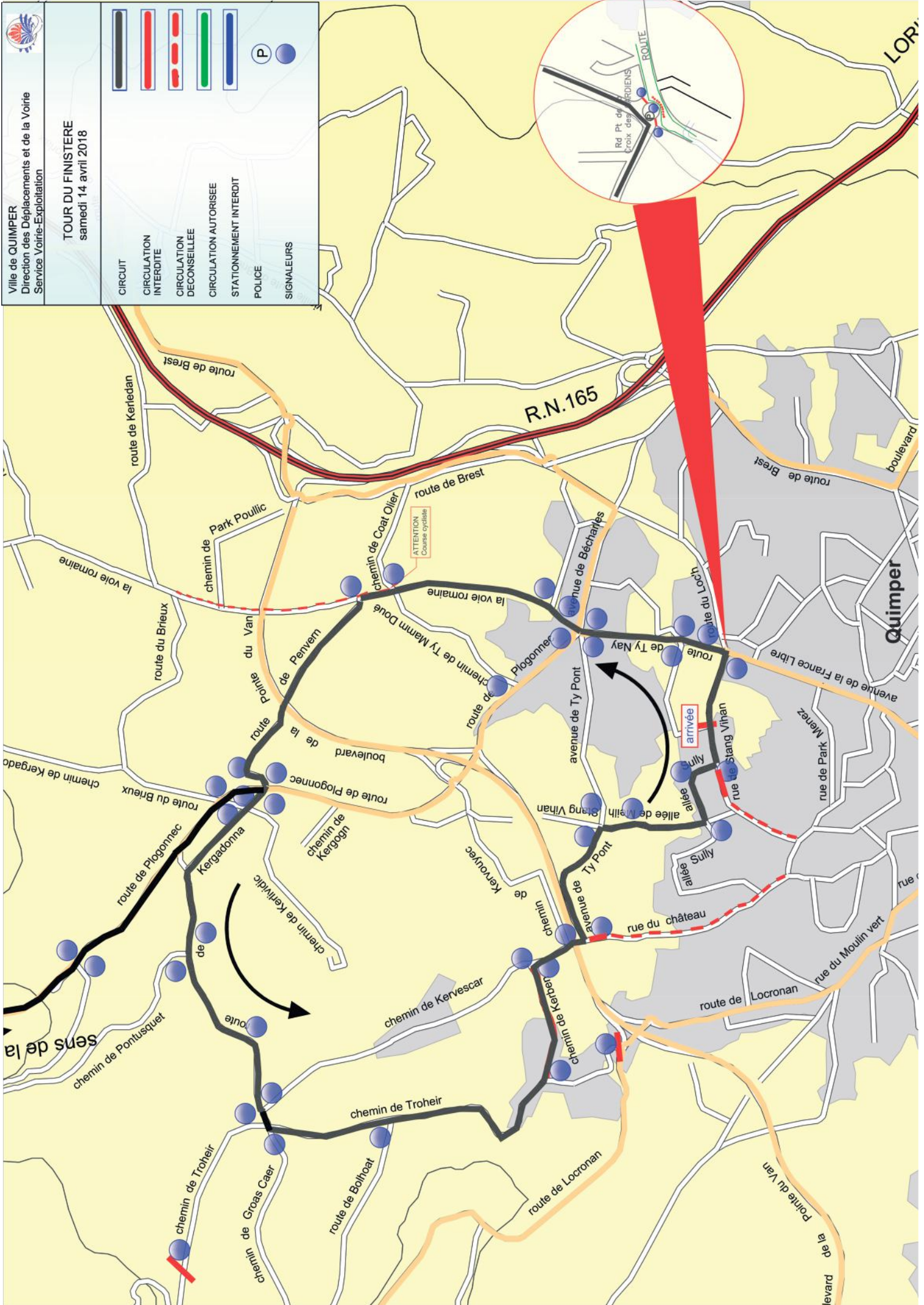
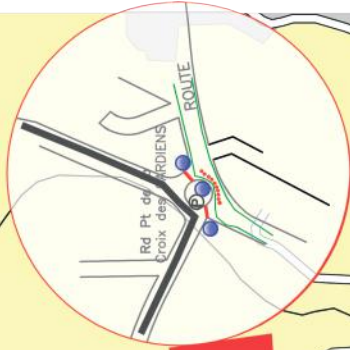
 Direction des Déplacements et de la Voirie

 Service Voirie-Exploitation

TOUR DU FINISTERE

 samedi 14 avril 2018

	CIRCUIT
	CIRCULATION INTERDITE
	CIRCULATION DECONSEILLEE
	CIRCULATION AUTORISEE
	STATIONNEMENT INTERDIT
	POLICE
	SIGNALEURS



Permanence d'arrivée

Complexe Stade de Penvillers
rue de Stang Bihan
29000 Quimper
Tel : 06.45.27.79.97
Secrétariat arrivée – Diffusion des résultats

Contrôle médical

Bureau Service des Sports Division Technique (en face de la déviation)
32 rue de Stang Bihan
Tel : 02.98.64.37.81 Fax : 02.98.64.25.33

Vestiaires – douches – WC

Tribune, Complexe Sportif de Penvillers, face à la ligne d'arrivée.

Salle de classement pour les commissaires

Tribune, Complexe Sportif de Penvillers

Salle de Presse

Tribune, Complexe Sportif de Penvillers

Article 13 : Prix

Classement général individuel de l'épreuve : Grille 14.477 Euros

1	5785	6	435	11	150	16	150
2	2895	7	435	12	150	17	150
3	1445	8	290	13	150	18	150
4	715	9	290	14	150	19	150
5	580	10	150	15	150	20	150

Sprints Intermédiaires « Trophée Crédit Agricole »

Un classement des sprints intermédiaires est organisé sur 7 sprints en cours d'épreuve. Les 3 premiers de chaque sprint marqueront 5, 3 et 1 points. Un classement général avec dotation sera établi à l'issue de l'épreuve. Participeront à ce classement les coureurs classés à l'arrivée. En cas d'égalité, selon l'UCI (2.3.037) le classement à l'arrivée départage les coureurs ex aequo dans les classements individuels annexes.

Meilleur Jeune – Trophée Le Télégramme

Un trophée sera attribué au meilleur jeune né en 1995 ou après (23 ans dans l'année).

Premier coureur Breton – Trophée de la Région Bretagne

Un trophée sera attribué au premier coureur Breton né ou licencié en Bretagne.

Le plus combatif – Trophée du Conseil Départemental

Un trophée sera attribué au lauréat du prix de la combativité, qui récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix est décerné par un jury présidé par le Directeur de l'organisation.

Article 14 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% (2.3.039) du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 15 : Antidopage

Les règlements antidopage de l'UCI et de la FFC s'appliquent intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux du « Bureau Service des Sports Division Technique, 32 rue de Stang Bihan » à proximité de la ligne d'arrivée (à l'entrée de la déviation).

Article 16 : Protocole

Conformément aux articles 1.2.112 et 1.2.113 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition :

- les trois premiers de l'épreuve
- les vainqueurs des classements annexes suivants : « Trophée Crédit Agricole », « meilleur jeune », « premier coureur Breton », « le plus combatif ».
- le leader de la Coupe de France ou en cas d'absence son Directeur Sportif, et le meilleur Jeune de la Coupe de France.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non remise des primes.

Article 17 : Pénalités

Les dispositions du présent règlement particulier sont réputées acceptées par les concurrents du seul fait de leur engagement à l'épreuve. Les infractions feront l'objet de pénalités prévues au règlement de l'UCI.

Article 18 : Développement durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Planning de l'organisation

Permanences

Vendredi 13 avril Hôtel Ibis Nord à Quimper

15H30 à 16H45 Permanence
17H00 Réunion des Directeurs Sportifs

Samedi 14 avril Permanences Départ et Arrivée

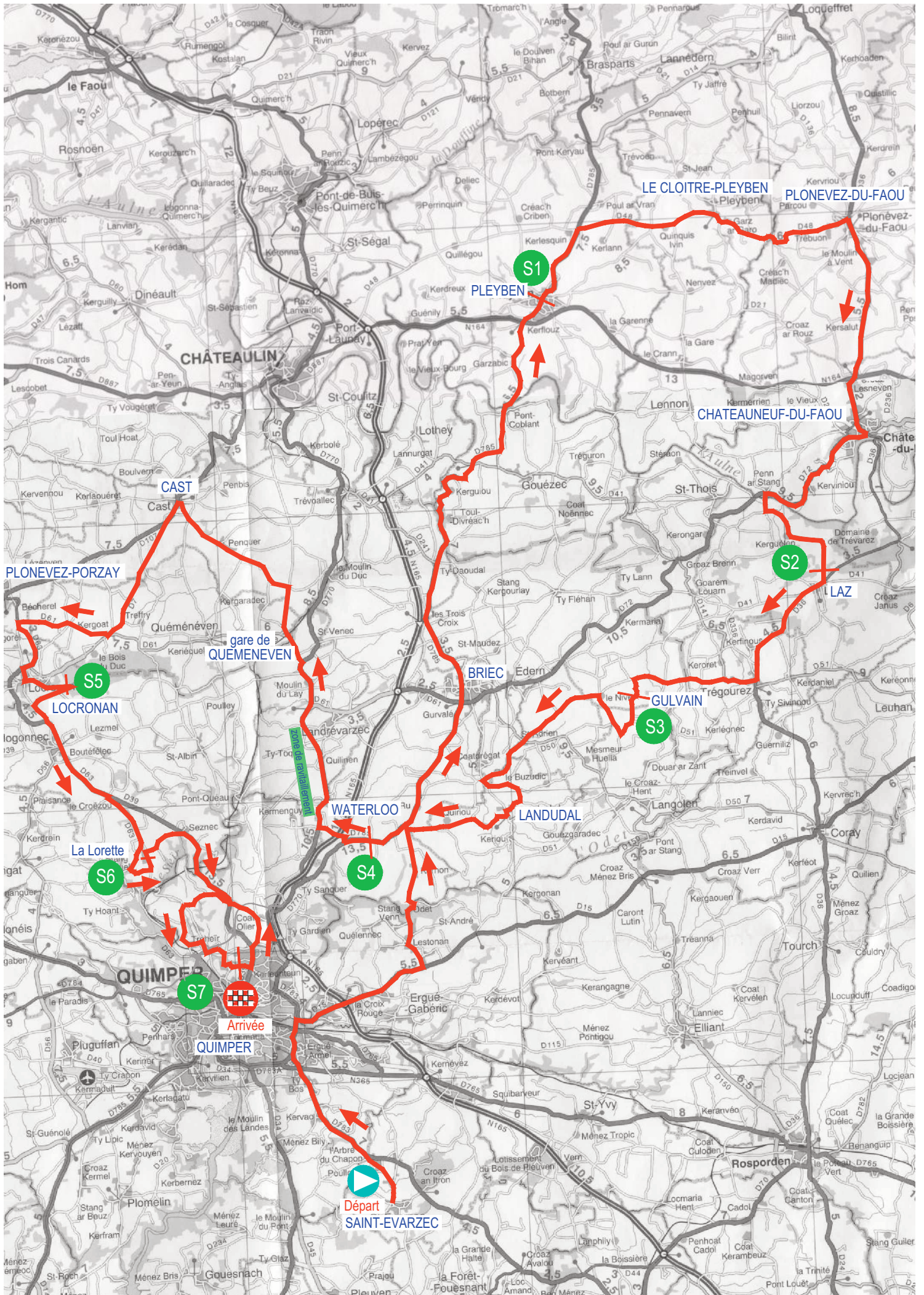
09H00 à 12H00 Départ : Saint-Evarzec (Halle des sports)
14H30 à 18H30 Arrivée : Complexe Stade de Penvillers

Opérations de départ du samedi 14 avril à Saint-Evarzec (Hall des sports)

09H30 Equipement véhicules suiveurs
10H15 Réunion d'information des motards et chauffeurs échelon course
10H35 Signature de la feuille d'émargement et présentation des équipes sur le podium
11H30 Mise en place des véhicules officiels et directeurs sportifs
11H35 Appel des concurrents
11H40 Départ fictif
12H00 Départ officiel lancé

Opérations d'arrivée du samedi 14 avril à Quimper -

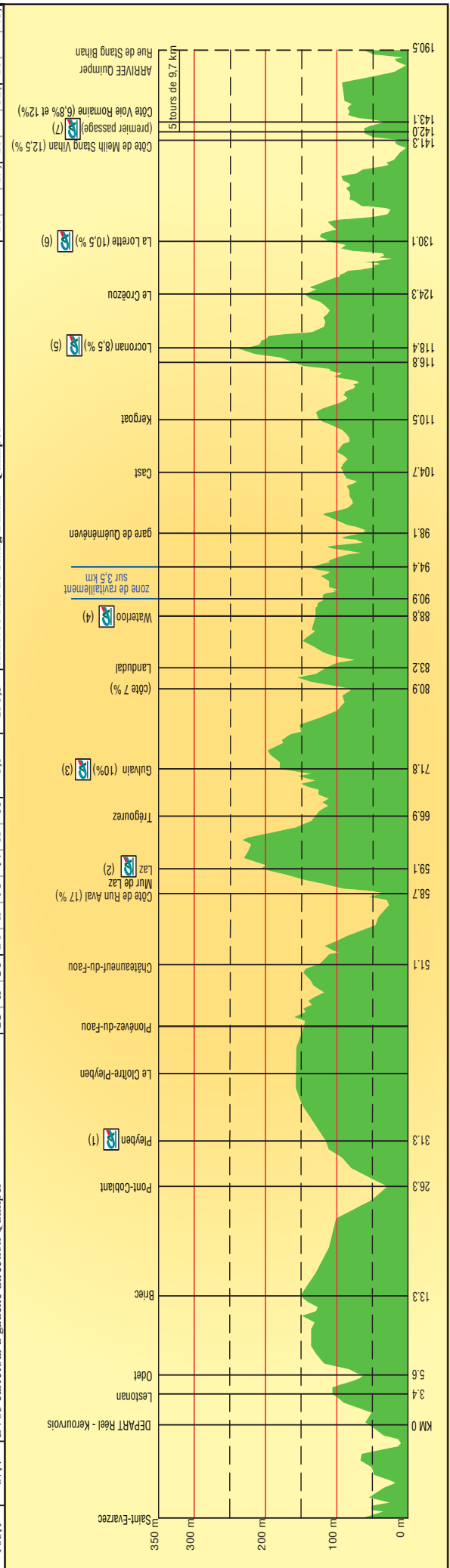
15H05 Arrivée sur le circuit des coureurs du Tour du Finistère
16H20 Arrivée suivie du protocole du Tour du Finistère
17H30 Vin d'honneur



Itinéraire profil

TOUR DU FINISTÈRE - Samedi 14 avril 2018

Kilomètres parcourus	Heures de passage		Kilomètres		Moyennes horaires course		Moyennes horaires course	Heures de passage		
	A	B	A	B	44 Km	40 Km		44 Km	40 Km	
190,5	0	12	H	00	12	H	00	12	H	00
187,5	3	12	H	04	12	H	04	12	H	04
187,1	3,4	12	H	05	12	H	05	12	H	05
181,8	8,7	12	H	12	12	H	12	12	H	12
177,3	13,2	12	H	18	12	H	19	12	H	20
164,3	26,2	12	H	36	12	H	37	12	H	39
159,4	31,1	12	H	42	12	H	44	12	H	47
156,3	34,2	12	H	47	12	H	49	12	H	51
151,8	38,7	12	H	53	12	H	55	12	H	58
146,6	43,9	13	H	00	13	H	03	13	H	06
139,4	51,1	13	H	10	13	H	13	13	H	17
138,2	52,3	13	H	11	13	H	15	13	H	18
137,4	53,1	13	H	18	13	H	22	13	H	26
133,0	57,5	13	H	19	13	H	23	13	H	27
132,7	57,8	13	H	20	13	H	24	13	H	28
131,8	58,7	13	H	21	13	H	24	13	H	28
131,4	59,1	13	H	21	13	H	24	13	H	28
128,3	62,2	13	H	25	13	H	29	13	H	33
123,6	66,9	13	H	31	13	H	36	13	H	40
122,5	68,0	13	H	33	13	H	37	13	H	42
119,2	71,3	13	H	37	13	H	42	13	H	47
116,9	73,6	13	H	40	13	H	45	13	H	50
115,3	75,2	13	H	43	13	H	47	13	H	53
112,0	78,5	13	H	47	13	H	52	13	H	58
109,8	80,7	13	H	50	13	H	55	14	H	01
109,6	80,9	13	H	50	13	H	56	14	H	01
108,4	82,1	13	H	52	13	H	57	14	H	03
107,9	82,6	13	H	53	13	H	58	14	H	04
107,6	82,9	13	H	53	13	H	58	14	H	04
107,3	83,2	13	H	53	13	H	59	14	H	05
107,1	83,4	13	H	54	13	H	59	14	H	05
103,3	87,2	13	H	59	14	H	05	14	H	11
103,1	87,4	13	H	59	14	H	05	14	H	11



190,5 Km



PLEYBEN



LAZ



LOCRONAN



GULVAIN



PLOGONNEC - La Lorette



WATERLOO



QUIMPER
ARRIVEE



SAINT-EVARZEC
DEPART



Kerfeunteun Animations Sportives

33^e édition
14 avril 2018